



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 septembre 2020  
Français  
Original : anglais, français et russe

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

##### Soixante-treizième session

Genève, 14 et 15 octobre 2020

Point 4 b) iv) de l'ordre du jour provisoire

##### Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:

##### Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR–

##### Projet de budget et plan des dépenses pour 2021

### Projet de budget et budget non décaissés (plan des dépenses) pour 2021

#### Note du secrétariat

#### Aperçu général

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 13 de la Convention TIR, 1975, qui stipule que le projet de budget et le budget non décaissés (plan des dépenses) de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR doit être approuvé par le Comité de gestion.
2. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la TIRExB a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en 2021. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés dans le présent document, doivent être définitivement finalisés et approuvés par la TIRExB à sa réunion d'octobre 2020. Les modifications éventuellement décidées par la TIRExB à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.
3. Le projet de budget proposé pour 2021 est estimé à 1 724 860 dollars des Etats-Unis (É.-U.) y compris les frais d'appui au programme (voir annexe I), reflète une augmentation de 74 834 dollars É.-U. par rapport au projet de budget et de dépenses approuvé pour la TIRExB et le secrétariat TIR pour l'année 2020. Les changements dans le budget non décaissés (plan des dépenses) sont détaillés par poste de dépense conformément aux groupements par classe d'objet tels que définis dans le progiciel de gestion intégré (ERP) utilisé par les Nations Unies (UMOJA) et présentés dans l'annexe I.
4. L'Organisation des Nations Unies exige qu'une Réserve de fonctionnement de 15 pour cent des dépenses annuelles estimées soit maintenue pour couvrir les fluctuations du taux de change, des déficits et pour répondre aux dépenses finales, y compris les engagements en suspens. Il faudra donc prévoir une Réserve de fonctionnement de 228 964 dollars É.-U. (soit 15 pour cent de 1 526 425 dollars É.-U.) en 2021. Comme tel, le total estimé des ressources nécessaires en 2021 s'élève à 1 953 824 dollars É.-U. Cependant, compte tenu du montant estimatif du solde disponible au 31 décembre 2020 pour le fonctionnement en 2020 (616 860 dollars É.-U.), le montant additionnel effectif requis pour 2021 est évalué à 1 336 964 dollars

É.-U. Le montant de 305 000 dollars É.-U. exceptionnellement transféré par l' Union internationale des transports routiers (IRU) en 2004 aux fins d'utilisation en cas de dénonciation de l'accord entre la CEE<sup>1</sup> et l'IRU, et le montant de 307 100 dollars É.-U. pour l'installation et les coûts de séparation ne seront pas alloués et ils seront reportés d'une année sur l'autre (voir l'annexe II).

5. Le Comité, à sa soixante-douzième session (février 2020), a noté qu'en raison du nombre moins élevé de carnets TIR distribués que prévu, il y avait eu un déficit interne de 133 313 dollars É.-U. arrondi (134 808,73 francs suisses) dans les comptes de l'IRU pour l'année 2019. Le Comité a décidé de reporter ce montant sur le montant par carnet TIR en 2021 afin de combler le déficit (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147/par.17). A cet égard, le montant total qui doit être généré à partir du montant par carnet TIR en 2021 s'élève à 1 470 277 dollars É.-U..

6. On estime actuellement que 756 000 carnets TIR seront délivrés en 2021. En ce cas, il sera nécessaire de prélever sur chaque carnet TIR un montant de 1,95 dollars É.-U. (arrondi) pour réunir les 1 470 277 dollars É.-U. supplémentaires indispensables au financement du fonctionnement de TIRExB et la secrétariat TIR en 2021.

7. L'annexe II de l'accord entre la CEE et l'Union internationale des transports routiers (IRU) pour la période 2020-2022 décrit les étapes, les procédures et le calendrier correspondant pour le financement des opérations de TIRExB (voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/24).

---

<sup>1</sup> Commission économique pour l'Europe

## Annexe I

**Projet de budget non décaissés (plan des dépenses) 2021****Programme: Commission de contrôle TIR (TIRExB) et secrétariat TIR**

(Intitulé du Fonds d'affectation spéciale: «Transport international routier – TIR»; compte n° ECE-E211)

<i>Objet</i>	<i>Montant</i> <i>(en dollars É.-U.)</i>
Coût de personnel (grade P, grade G et consultants)	1 290 000
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	74 425
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire location de locaux, formation du personnel, coûts de communication, frais de réception, etc.)	67 000
Services contractuels	70 000
Fournitures, produits et matériaux	10 000
Équipement, véhicules et meubles	15 000
<b>Sous-total</b>	<b>1 526 425</b>
Appui au programme (13% des dépenses directes totales)	198 435
<b>Total général</b>	<b>1 724 860</b>

**Ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale TIR pour 2021****1. Coût de personnel: 1 290 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 1 290 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 84 000 dollars É.-U. et couvre les coûts de sept postes (cinq postes de professionnels et deux postes de services généraux) comprenant le secrétariat TIR, les honoraires de consultant et les voyages. L'augmentation est principalement due au fait que les services compétents de la CEE ont nécessité d'augmenter les fonds alloués aux dépenses de personnel suite à l'observation des réalisations au cours du premier semestre de 2020.<sup>2</sup> La responsabilité du secrétariat TIR est endossée par le Secrétaire TIR (P-5), sous la supervision du Directeur de la Division des transports durables (D-1). Les fonctions du secrétariat TIR sont d'aider le Secrétaire TIR dans le support et la mise en œuvre des décisions de la TIRExB, comme prévu dans la Convention TIR, annexe 8, article 12. Le montant proposé pour les frais de personnel du secrétariat TIR est basé sur les coûts salariaux standard de l'ONU pour l'année 2021 et est réparti comme suit:

**a) Personnel de niveau professionnel 983 000 dollars É.-U.**

Les ressources proposées de 983 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 59 000 dollars É.-U., et prévoient les salaires et coûts connexes<sup>3</sup> pour un an (12 mois) de cinq membres du personnel recruté au niveau international sur des postes à durée déterminée (trois P-4, un P-3 et un P-2). Les dépenses de personnel ont été calculées en fonction des réalisations des années précédentes, en plus des coûts salariaux standard de l'ONU pour le personnel international comme approuvés pour l'année 2021.

**b) Personnel administratif d'appui : 292 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 292 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 25 000 dollars É.-U. et doit servir à assurer le service et à financer les salaires et coûts

<sup>2</sup> Voir le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/19 concernant l'affinement effectué pour le budget 2020.

<sup>3</sup> Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

connexes<sup>4</sup> pendant un an (12 mois) de deux postes de personnel administratif d'appui sur des postes à durée déterminée (un G-4 et un G-5).

**c) Honoraires et frais de voyage de consultants : 15 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé de 15 000 dollars É.-U. est destinée à des services de conseil susceptibles d'être utilisés pour les évaluations techniques requises pour le fonctionnement du système international eTIR.

**2. Voyages: 74 425 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 74 425 dollars É.-U., reflète une baisse de 4 275, couvre les frais de voyages officiels du personnel et frais de voyages des participants aux réunions ainsi que leurs indemnités journalières de subsistance. Pour les activités prévues, le plan d'action visant à fournir la formation et l'appui nécessaires aux pays qui ont récemment adhéré à la Convention TIR a été pris en compte (voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147, par. 44). Le montant proposé pour les frais de voyage du secrétariat TIR est réparti comme suit:

**a) Voyages officiels du personnel: 36 400 dollars É.-U.**

Le montant de 36 400 dollars É.-U. couvre les frais de voyages du personnel et du Secrétaire TIR pour a) la préparation et la participation aux conférences, réunions et séminaires relatifs à la Convention TIR, y compris le système international eTIR, organisés par le secrétariat TIR, la TIRExB et les autres organisations internationales; b) les échanges et réunions avec les autres organisations internationales en rapport avec la Convention TIR et le système international eTIR; c) la participation aux réunions de la TIRExB tenues hors de Genève.

**b) Voyages des participants aux réunions: 38 025 dollars É.-U.**

Le montant de 38 025 dollars É.-U. proposé doit servir à financer les indemnités journalières de subsistance des membres de la TIRExB lors de ses réunions régulières à Genève ou ailleurs, ainsi que les voyages et indemnités journalières de subsistance des experts invités à participer à des séminaires et des ateliers TIR.

**3. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs: 67 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 67 000 dollars É.-U. reflète une baisse de 11 000 dollars É.-U et doit servir à financer la location de locaux, la formation du personnel, les coûts de communication, les frais de réceptions et les autres coûts divers. Le montant proposé pour les frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs est réparti comme suit:

**a) Location de locaux, y compris services d'infrastructure : 50 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 50 000 dollars É.-U. doit servir à financer la location de locaux, services d'infrastructure, les installations, etc. relatives à l'implémentation des activités de projet. La dépense est inclus dans le projet de budget conformément à la directive de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et sur la base des coûts standard annuels des services communs pour l'année 2021.

**b) Formation du personnel, coûts de communication, les frais de réceptions et autres coûts divers: 17 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 17 000 dollars É.-U. doit servir à financer la formation du personnel du secrétariat TIR, les coûts de communication (c'est à dire frais postaux, fax, appels, valise diplomatique), les frais de réception, de papeterie, et les autres dépenses diverses relatives à l'implémentation des activités de projet.

**4. Services contractuels: 70 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 70 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de

<sup>4</sup> Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

10 000 dollars É.-U et doit servir à financer des frais d'hébergement du système international eTIR et de la Banque internationale de données TIR (ITDB), ainsi que des dépenses liées au paiement des salles de réunion, services d'interprétation et de traduction, impression de documents de formation par des entreprises extérieures, et autres frais divers, etc., relatifs aux séminaires TIR et aux réunions de la TIRExB organisés en dehors des locaux de l'Organisation des Nations Unies.

**5. Fournitures, produits et matériaux: 10 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé de 10 000 É.-U. prévoit des abonnements aux logiciels nécessaires au développement de l'eTIR et à la maintenance de l'ITDB. Cette rubrique est nouvellement ouverte car l'acquisition de certains logiciels informatiques doit être facturée sous cette rubrique dans le système UMOJA au lieu de la rubrique «Équipement, véhicules et meubles».

**6. Équipement, véhicules et meubles: 15 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 15 000 dollars É.-U. dédié aux équipements reflète une baisse de 22 500 dollars É.-U et doit servir à couvrir l'acquisition, le remplacement, la maintenance du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, fax, matériel de bureau, etc.) et des bases de données et logiciels nécessaires au développement du eTIR et à la maintenance du ITDB.

## Annexe II

**Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale  
Transport international routier (TIR) (compte n° ECE-E211)  
État du Fonds (en dollars É.-U)**

<b>1) Prévisions de dépenses pour 2021</b>		
Prévisions de dépenses pour 2021		1 526 425
13 % Dépenses d'appui au programme		198 435
15 % Réserve de fonctionnement (1 526 425 dollars É.-U. × 15 %) <sup>1</sup>		228 964
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2021 (arrondi)		<u>1 953 824</u>
<b>Montant estimatif des fonds disponibles au 31 décembre 2020 :</b>		
Solde effectif au 31 décembre 2019	1 607 420	
Contribution pour 2020 versée le 14/11/2019	1 106 233	
<b>Montant total au 31 décembre 2019</b>	<u>2 713 653</u>	
<u>Moins</u> : (Montants comprenant les 13 % pour les dépenses d'appui au programme)		
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2020	1 484 693	
Provision pour frais de séparation (reportée d'une année sur l'autre)*	307 100	
Provision pour dénonciation de l'accord CEE/IRU (reportée d'une année sur l'autre)*	<u>305 000</u>	
	2 096 793	
<b>2) Montant estimatif total du solde disponible au 31 décembre 2020 pour le fonctionnement en 2021</b>		<u>616 860</u>
<b>3) Montant estimatif nécessaire pour le fonctionnement en 2021 [(1) – 2)] (arrondi)</b>		<u><u>1 336 964</u></u>

\* Les services financiers compétents des Nations Unies s'engagent à revoir ces montants afin de vérifier si, pour les cycles budgétaires futurs, ceux-ci doivent être révisés.